

Répertoire des servitudes radioélectriques

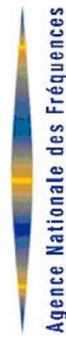
DEPARTEMENT: MONTREUIL-SUR-THONNANCE (52337)

Il n'y a pas de servitudes correspondant à votre requête : 052, 52337

Page: 1/1

ANFR/DGNE/SIS - Technopole de Brest Iroise-ZA du Vernis - 265, rue Pierre Rivoalou CS13829 29238 - BREST CEDEX 3
Téléphone : 02.98.34.12.00 Télécopie : 02.98.34.12.20 MéI : servitudes@anfr.fr

Edité le
13 novembre 2015



Répertoire des servitudes radioélectriques

DEPARTEMENT: OSNE-LE-VAL (52370)

Il n'y a pas de servitudes correspondant à votre requête : 052, 52370

Page: 1/1

ANFR/DGNE/SIS - Technopole de Brest Iroise-ZA du Vernis - 265, rue Pierre Rivoalou CS13829 29238 - BREST CEDEX 3
Téléphone : 02.98.34.12.00 Télécopie : 02.98.34.12.20 MéI : servitudes@anfr.fr

Edité le
13 novembre 2015



Service : Santé Environnement

Affaire suivie par : Patrice GRANDJEAN
Courriel : patrice.grandjean@ars.sante.fr
Tél. : 03 25 35 07 17
Fax : 03 25 35 07 25

23 NOV. 2015

Date :

OBJET : Demande de renseignement concernant un projet éolien en Haute-Marne.

Réf. : Votre courrier du 10 novembre 2015.

Le Délégué territorial départemental de la Haute-Marne

à

CALYCE DEVELOPPEMENT
42rue de Champagne
51240 VITRY LA VILLE

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint la localisation des points d'eau avec leurs périmètres de protection.

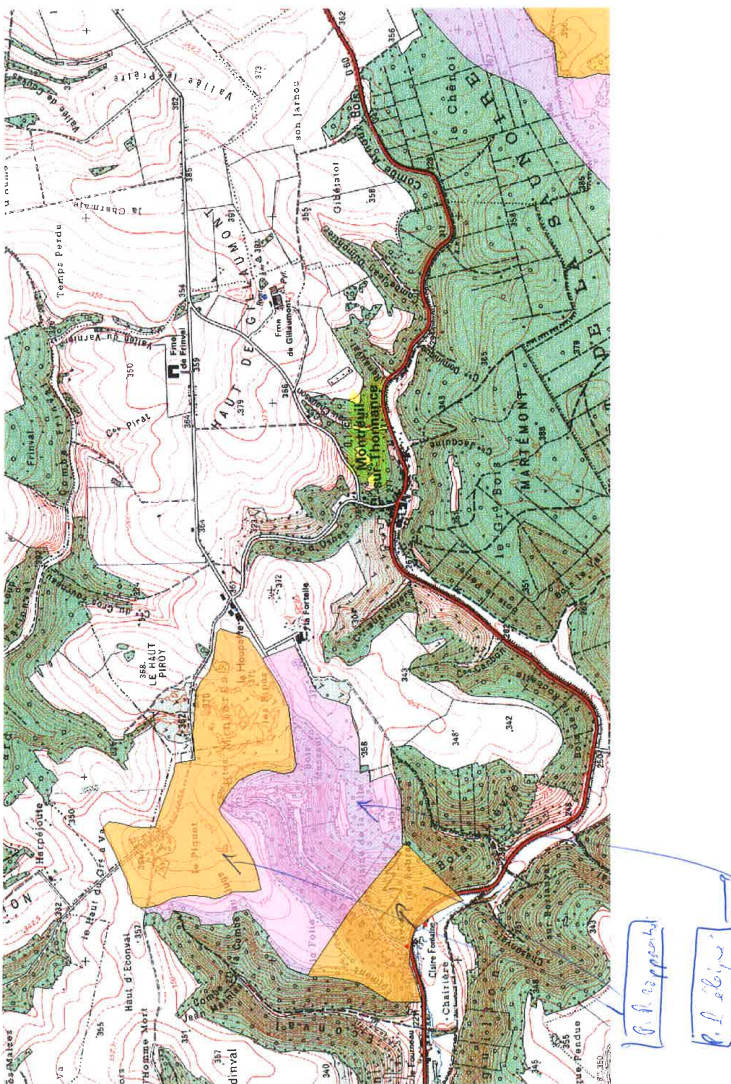
En ce qui concerne les contraintes et servitudes, l'implantation d'éoliennes est trop récente pour avoir été prise en compte lors de la déclaration des D.U.P.

En conséquence, il sera demandé, lors de la concrétisation du projet, un avis circonstancié d'hydrogéologue agréé (hydrogéologues figurant sur la liste définie par arrêté préfectoral leur donnant compétence à émettre des avis concernant les captages destinés à la consommation humaine).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur général de
l'ARS Champagne Ardenne
et par délégation,
Le délégué territorial départemental
de la Haute-Marne

François GUIOT



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Chaumont, le 15 décembre 2015

Service sécurité et aménagement

La cheffe du service sécurité et aménagement

Bureau aménagement

à

Dossier suivi par : Alexandre Michaud
Tel : 03 25 30 69 66 - Fax : 03 25 30 69 90
alexandre.michaud@haute-marne.gouv.fr

CALYCE DEVELOPPEMENT
M. Boban
42 rue de Champagne
51 240 VITRY LA VILLE

Objet : Informations dans le cadre de projets éoliens : CALYCE

Références : 151125_PRO_CALYCE.odt

Pièces jointes : - 3 cartes de situation
- 3 cartes de protection de captage
- 3 cartes des couloirs de migration
- 3 cartes des sites de nidification
- 3 cartes des espaces boisés
- 3 cartes des servitudes d'utilité publique
- 3 cartes des servitudes aéronautiques – défense nationale
- 3 cartes des monuments historiques
- 3 cartes des zones naturelles
- 3 cartes sensibilités paysagères (étude Mathieu Chataignier de 2005)

Monsieur,

Suite à votre demande d'information en date du 3 novembre 2015 relative à 3 projets de parc éolien sur le territoire du département de la Haute-Marne, vous trouverez ci-joints les éléments que je porte à votre connaissance, pour ce qui relève des communes suivantes :

- Zone 1 : Epizon (Pautaines-Ageville) / Annonville / Domrémy-Landéville ;
- Zone 2 : Montreuil-sur-Thonnance / Osne-le-Val / Thonnance-les-Joinville ;
- Zone 3 : Choilley-Dardenay / Cusey.

Je porte à votre attention que les cartes jointes n'ont qu'une valeur informative. Seule une consultation des gestionnaires de servitude permettra de connaître exhaustivement et précisément la localisation des servitudes et contraintes applicables au territoire de prospection.

Les données suivantes ne concernent que le département de la Haute-Marne.

Données générales :

- Effets cumulés :

L'étude d'impact du projet devra prendre en compte les effets cumulés des éoliennes autorisées, ainsi que ceux des projets en cours dès lors que le dossier a reçu l'avis de l'autorité environnementale (consultable sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne).

Par ailleurs, la région Champagne-Ardenne s'est dotée en juin 2012 d'un schéma régional éolien consultable sur les sites internet du Conseil Régional et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne. Je vous invite à tenir compte des prescriptions et recommandations y figurant.

- Contraintes paysagères :

S'agissant des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine, leur analyse devra faire l'objet d'un traitement précis et exhaustif au travers de l'étude d'impact, en reprenant notamment les éléments du schéma régional éolien.

- Distances d'implantation :

Espaces boisés : une partie de vos zones de prospection comprennent des espaces boisés. Il est demandé de ne pas implanter d'éoliennes au sein de ceux-ci et de respecter une distance d'éloignement de 200 m des lisières (voir note de doctrine régionale sur le site de la DREAL Champagne-Ardenne).

Habitations et lieux de vie : une distance de recul de 700 m minimum est requise pour l'implantation d'éoliennes.

Voies de circulation : la décision préfectorale du 3 mars 2007 prescrit les distances d'éloignement suivantes :

- 2 fois la hauteur totale de l'éolienne (mât + pale) des voies de circulation classées à grande circulation ;
- 1 fois la hauteur totale de l'éolienne (mât + pale) pour les autres voies de circulation.

De même, le schéma régional éolien (SRE) Champagne-Ardenne prescrit un éloignement de 1 à 2 km des bords de plateau afin d'éviter tout effet de surplomb et d'écrasement visuel des villages, ainsi qu'une préservation des vallées.

- Perturbations du signal télévisuel :

Concernant les éventuelles perturbations avérées du signal télévisuel par l'édification d'éoliennes, il convient de se référer à l'article L112-12 du Code de la construction et de l'habitation qui dispose :

Ainsi l'article 23 de la loi n° 74-696 du 7 août 1974, modifié par l'article 72-I de la loi n° 76-1285 du 31 décembre 1976 dispose que:

« Lorsque la présence d'une construction, qu'elle soit ou non à usage d'habitation, apporte une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments voisins, son propriétaire ou les locataires, preneurs ou occupants de bonne foi ne peuvent s'opposer, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, à l'installation de dispositifs de réception ou de réémission propres à établir des conditions de réception satisfaisantes. L'exécution de cette obligation n'exclut pas la mise en jeu de la responsabilité du propriétaire résultant de l'article 1384 du code civil.

Lorsque l'édification d'une construction qui a fait l'objet d'un permis de construire délivré postérieurement au 10 août 1974 est susceptible, en raison de sa situation, de sa structure ou de ses dimensions, d'apporter une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments situés dans le voisinage, le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenu d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation.

En cas de carence du constructeur ou du propriétaire, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel peut, après mise en demeure non suivie d'effet dans un délai de trois mois, saisir le président du tribunal de grande instance pour obtenir l'exécution des obligations susvisées ».

- Servitudes :

- Sites et monuments historiques : je vous invite à prendre l'attache du Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Haute-Marne pour de plus amples précisions et prescriptions éventuelles ;
- Contraintes et servitudes défense nationale : il convient de prendre contact auprès des services du Ministère de la Défense (Zone Aérienne de Défense - Région Aérienne Nord - Cinq-Mars-la-Pile - RD 910 - 37076 TOURS) afin de prendre connaissance des conditions liées aux éventuelles servitudes de vos secteurs de prospection.

Données spécifiques :

- Zone d'étude n°1

- Projets éoliens connus à proximité :

La zone d'étude n°1 est située dans un secteur fortement investi, avec notamment la présence de 4 parcs construits et un parc autorisé :

- le parc des Hauts-Pays, comprenant 39 aérogénérateurs,
- le parc des Eparmonts, comprenant 8 aérogénérateurs,
- le parc du Mont Gimont, comprenant 24 aérogénérateurs,
- le parc de la Vallée du Rognon, comprenant 6 aérogénérateurs,
- le parc autorisé de la Crête, qui comprendra 6 aérogénérateurs.

Par ailleurs, je vous informe que d'autres parcs ont fait l'objet de refus, notamment sur les communes de Saint-Blin et Vesaignes-sous-Lafauches.

Le projet n°1 est donc susceptible d'induire un phénomène de saturation visuelle du paysage local. Les hameaux de Landeville, Augeville, Bettoncourt-le-Haut, ou encore Pautaines-Augeville sont susceptibles de subir une situation d'encercllement.

- Urbanisme :

Les communes concernées par la zone d'étude n°1, à savoir Epizon (Pautaines-Augeville), Annonville et Domrémy-Landeville ne disposent d'aucun document d'urbanisme et sont donc régies par le règlement national d'urbanisme.

- Contraintes paysagères :

L'étude Mathieu Châtaignier, réalisée en 2005, définit le secteur n°1 en sensibilité paysagère forte.

Enfin, il conviendra d'éviter tout phénomène de surplomb, notamment au droit de la commune d'Annonville.

- Contraintes environnementales :

Le site de prospection n°1 inclut une partie d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Il se trouve également à proximité immédiate de couloir secondaire de migration et dans des périmètres présentant un enjeu très fort vis-à-vis du milan royal.

- Servitudes :

Au regard des informations actuellement disponibles, le secteur de prospection n°1 est concerné ou proche des servitudes suivantes :

- AC1 : monuments historiques - plusieurs monuments historiques se situent à l'intérieur ou à proximité de votre zone de prospection. On peut ainsi relever la proximité de votre projet avec l'église Saint-Pierre d'Annonville.

- AC2 : enceinte des sites inscrits et classés - dans le voisinage de l'étude, deux sites bénéficient d'une reconnaissance en raison de leur caractère exceptionnel justifiant leur conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et leur préservation de toutes atteintes graves :
 - le site du cul du cerf, sur la commune d'Orquevaux, a été classé par arrêté du 12 janvier 1990 ;
 - l'ensemble du village de Reynel a été inscrit par arrêté du 11 décembre 2011.

- I3 : servitude relative au transport d'énergie électrique - le site de prospection n°1 se situe au sud d'une ligne électrique.

- Contraintes et servitudes défense nationale : le site d'implantation projeté n°1 se situe dans le périmètre de la servitude engendrée par le radar de la base aérienne de Saint-Dizier

Zone d'étude n°2

- Projets éoliens connus à proximité :

La zone d'étude n°2 est située dans un secteur fortement investi, avec notamment la présence d'un parc construit, le parc des Hauts-Pays (39 aérogénérateurs) et un parc en cours d'instruction.

Le projet n°2 est donc susceptible d'induire un phénomène de saturation visuelle du paysage local.

- Urbanisme :

La zone d'étude n°2 comprend :

- la commune de Montreuil-sur-Thonnance, qui dispose d'une carte communale approuvée le 29/10/2010 et révisée le 21/03/2011 ;
- les communes d'Osne-le-Val et de Domrémy-Landéville qui ne disposent d'aucun document d'urbanisme et sont donc régies par le règlement national d'urbanisme.

- Contraintes paysagères :

L'étude Mathieu Châtaignier, réalisée en 2005, définit le secteur n°2 en sensibilité paysagère forte.

- Contraintes environnementales :

Le site de prospection n°2 se trouve intégralement inclus dans un couloir potentiel de migration et dans un périmètre présentant un enjeu très fort vis-à-vis du milan royal et de la cigogne noire (zone à exclure).

- Servitudes :

Au regard des informations actuellement disponibles, le secteur de prospection n°2 est concerné ou proche des servitudes suivantes :

- AC1 : monuments historiques - plusieurs monuments historiques se situent à proximité de votre zone de prospection.
- AS1 : périmètres de protection de captages.
- I4 : servitude relative au transport d'énergie électrique.
- Contraintes et servitudes défense nationale : le site d'implantation projeté n°2 se situe dans le périmètre de la servitude engendrée par le radar de la base aérienne de Saint-Dizier

Zone d'étude n°3

- Projets éoliens connus à proximité :

La zone d'étude n°3 est située dans un secteur où de nombreux projets sont actuellement à l'étude. Les parcs éoliens les plus proches sont :

- le parc éolien de Langres sud, composé de 26 aérogénérateurs,
- le parc éolien du plateau de Langres, comprenant 6 aérogénérateurs.

- Urbanisme :

Les communes concernées par la zone d'étude n°3, à savoir Cusey et Choilley-Dardenay, ne disposent actuellement d'aucun document d'urbanisme et sont donc régies par le règlement national d'urbanisme. La commune de Choilley-Dardenay a néanmoins prescrit, le 18/11/2014, l'élaboration d'une carte communale.

- Contraintes paysagères :

L'étude Mathieu Châtaignier, réalisée en 2005, définit le secteur n°3 en sensibilité paysagère forte et très forte. Le SRE identifie dans ce secteur, des enjeux paysagers majeurs, caractérisés notamment par des franges sensibles de la rivière Vingeanne.

- Contraintes environnementales :

Le site de prospection n°3 se trouve en partie inclus dans un couloir principal du milan royal. Le site de prospection n°3 est concerné par 2 sites natura 2000.

- Servitudes :

Au regard des informations actuellement disponibles, le secteur de prospection n°3 est concerné ou proche des servitudes suivantes :

- AC1 : monuments historiques - plusieurs monuments historiques se situent à proximité de votre zone de prospection. On peut ainsi noter que l'église de Choilley et les restes du château à Cusey, se situent dans le périmètre de la zone de prospection n°2.
- AC2 : enceinte des sites inscrits et classés - dans le voisinage de l'étude, deux sites bénéficient d'une reconnaissance en raison de leur caractère exceptionnel justifiant leur conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et leur préservation de toutes atteintes graves :
 - la commune de Montsaigeon, a été inscrite par arrêté du 31 décembre 1984. Il est également à noter qu'une aire de valorisation de l'architecture et du paysage a également été prescrite sur ce secteur.
- AS1 : périmètres de protection de captages.
- I3 : servitude relative au transport de gaz – le site n°3 est traversé par un oléoduc.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Elisabeth De Jesus

copies :

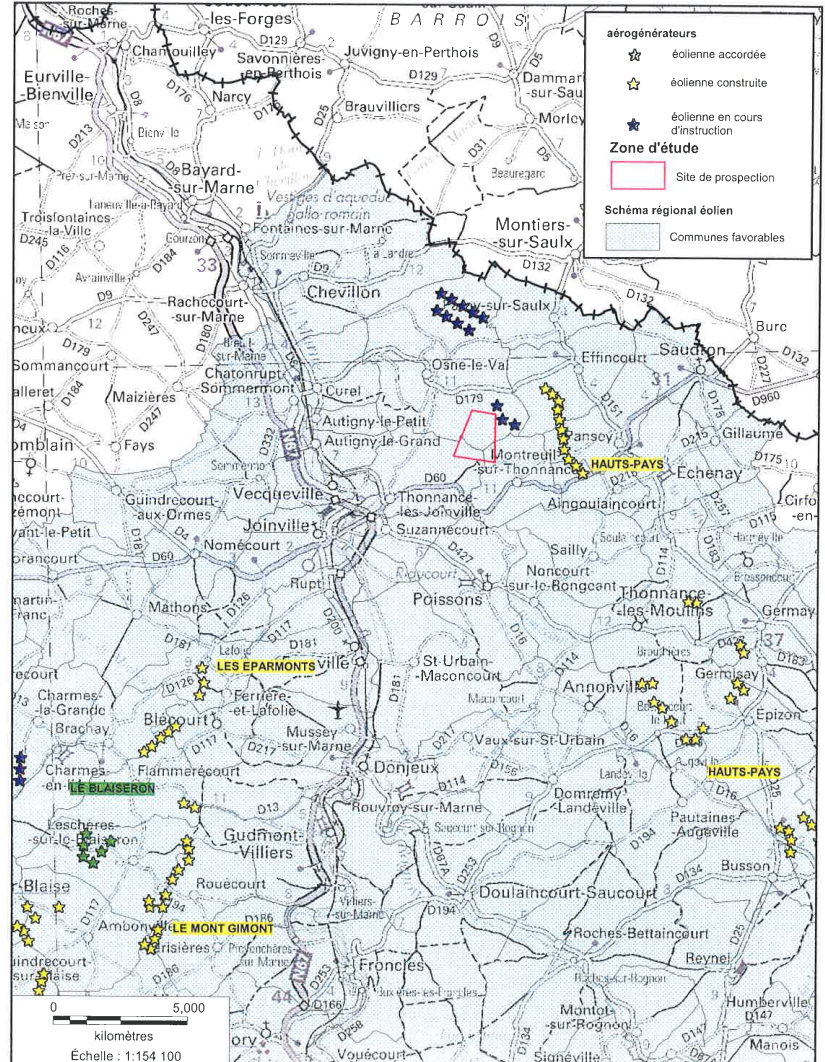
- DREAL - Unité territoriale Aube/Haute-Marne
- SDAP



Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil situation

Client : Eclair - Estime
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction départementale
des territoires
Marne

REPRODUCTION INTERDITE
Marché : 05/04/DFSM / SG / CP
Conception : DDT 52 / S4D7/BA
Sources : IGN / CCAN régional
O.L. eolien@sites-partenaires.calyce.developpement-montreuil
151123_PNS_CALYCE_Montreuil_situation.wor
AM_24/11/15

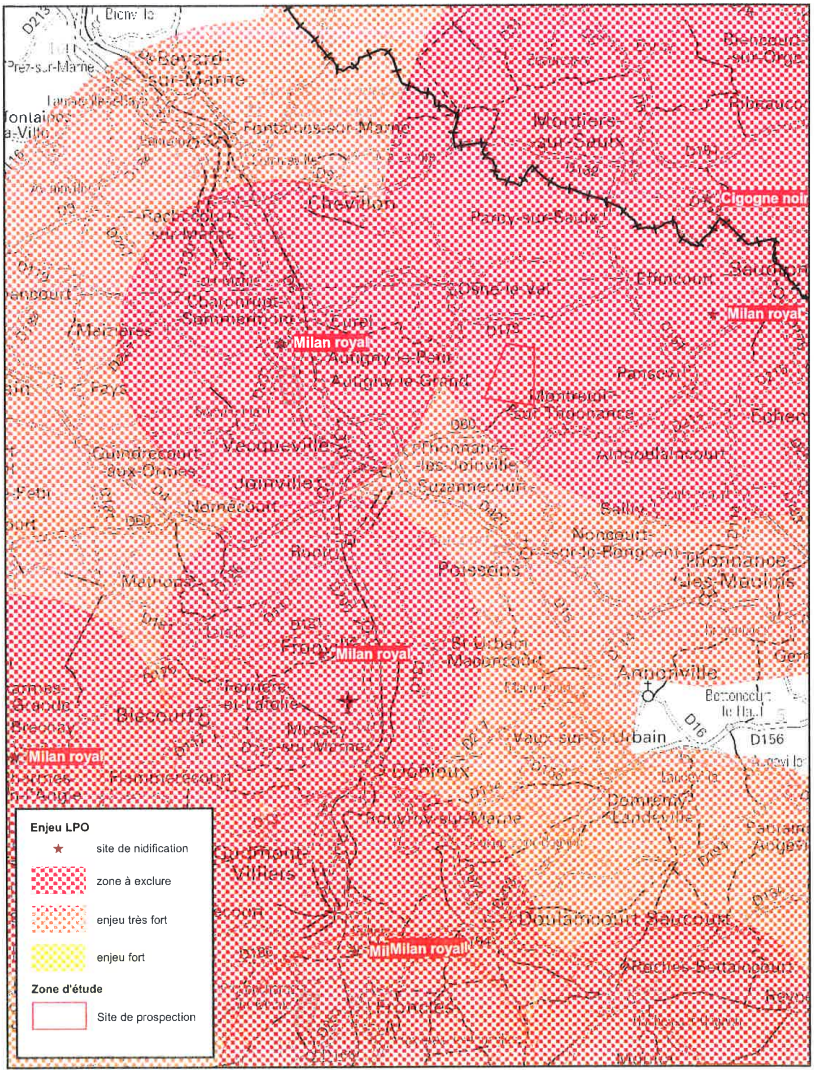




Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil nidification



REPRODUCTION INTERDITE
Mars 2014 : 05 / 04 / DPSM / SG / CP
Conception : DOT 52 / SAD7 / BA - Sources : DGN-SCAN régional
V1 : 15124_PRO_CALYCE_DEVELOPPEMENT_Montreuil
15124_PRO_CALYCE_Montreuil_nidification_vor
AM_240115



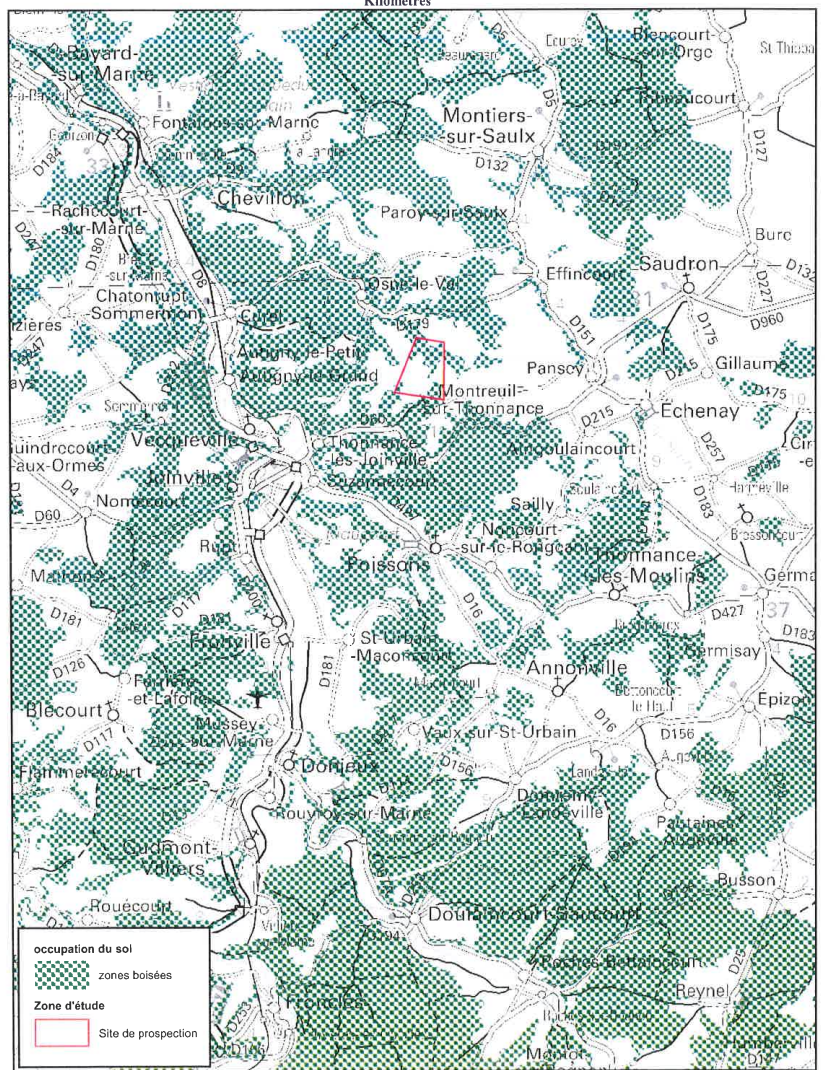
Enjeu LPO	
★	site de nidification
[Red grid pattern]	zone à exclusion
[Orange grid pattern]	enjeu très fort
[Yellow grid pattern]	enjeu fort
Zone d'étude	
[Red outline]	Site de prospection



Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil zones boisées



REPRODUCTION INTERDITE
Mars 2014 : 05 / 04 / DPSM / SG / CP
Conception : DOT 52 / SAD7 / BA - Sources : DGN-SCAN régional
V1 : 15124_PRO_CALYCE_DEVELOPPEMENT_Montreuil
15124_PRO_CALYCE_Montreuil_forêt_vor
AM_240115



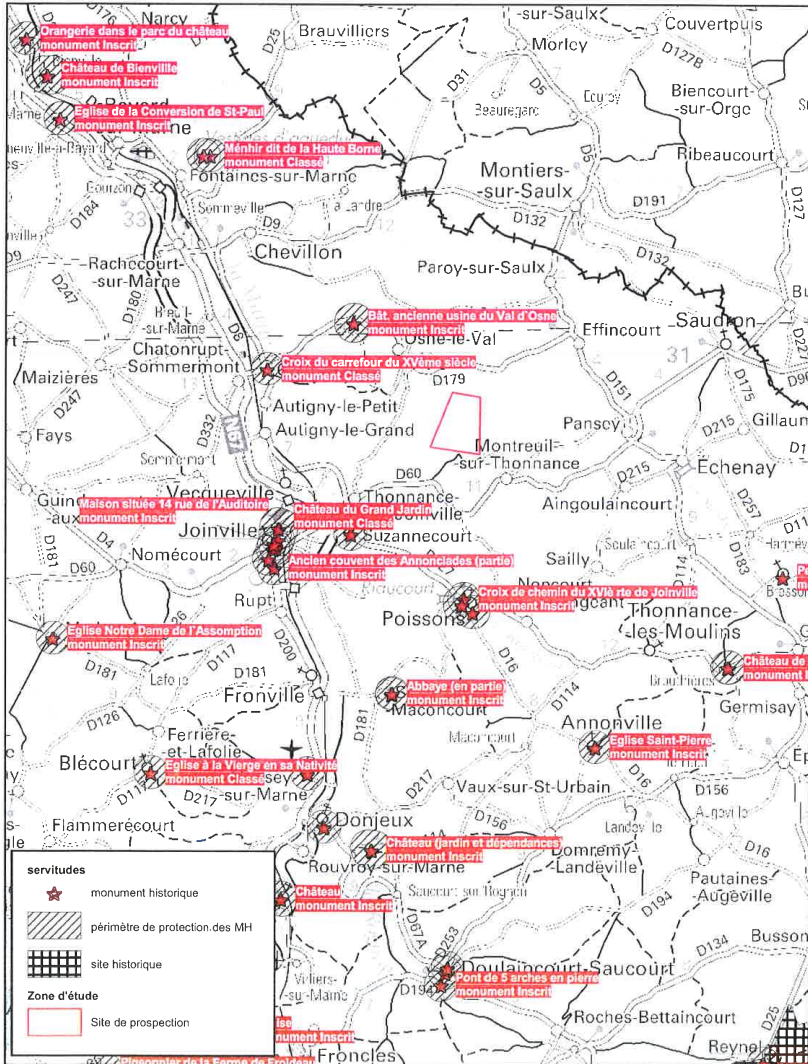
[Green grid pattern]	zones boisées
Zone d'étude	
[Red outline]	Site de prospection

Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil
patrimoine

Logo of the French Republic and the Department of Marne.



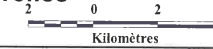
REPRODUCTION INTERDITE
 Mairie de 05 141 09 81 50 CP
 Conception : DOT S2 / SADT / BA - Sources : IGN-SCAN regional
 VI, setecnat/btca potentiel/CALYCE DEVELOPPEMENT/Montreuil
 151124_PRC_CALYCE_Montreuil_MH wor
 AM_24/11/15



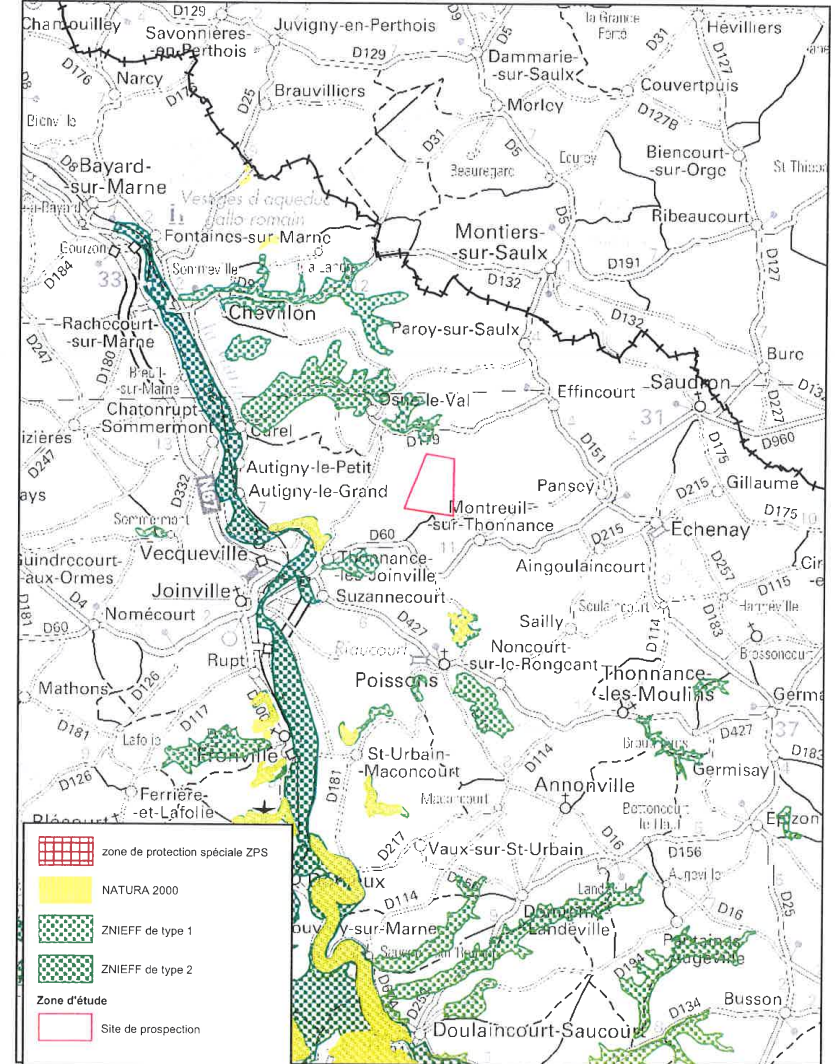
- servitudes
- ★ monument historique
 - ▨ périmètre de protection des MH
 - ▩ site historique
 - Zone d'étude**
 - Site de prospection

Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil
zones naturelles

Logo of the French Republic and the Department of Marne.



REPRODUCTION INTERDITE
 Mairie de 05 141 09 81 50 CP
 Conception : DOT S2 / SADT / BA - Sources : IGN-SCAN regional
 VI, setecnat/btca potentiel/CALYCE DEVELOPPEMENT/Montreuil
 151124_PRC_CALYCE_Montreuil_ZN wor
 AM_24/11/15

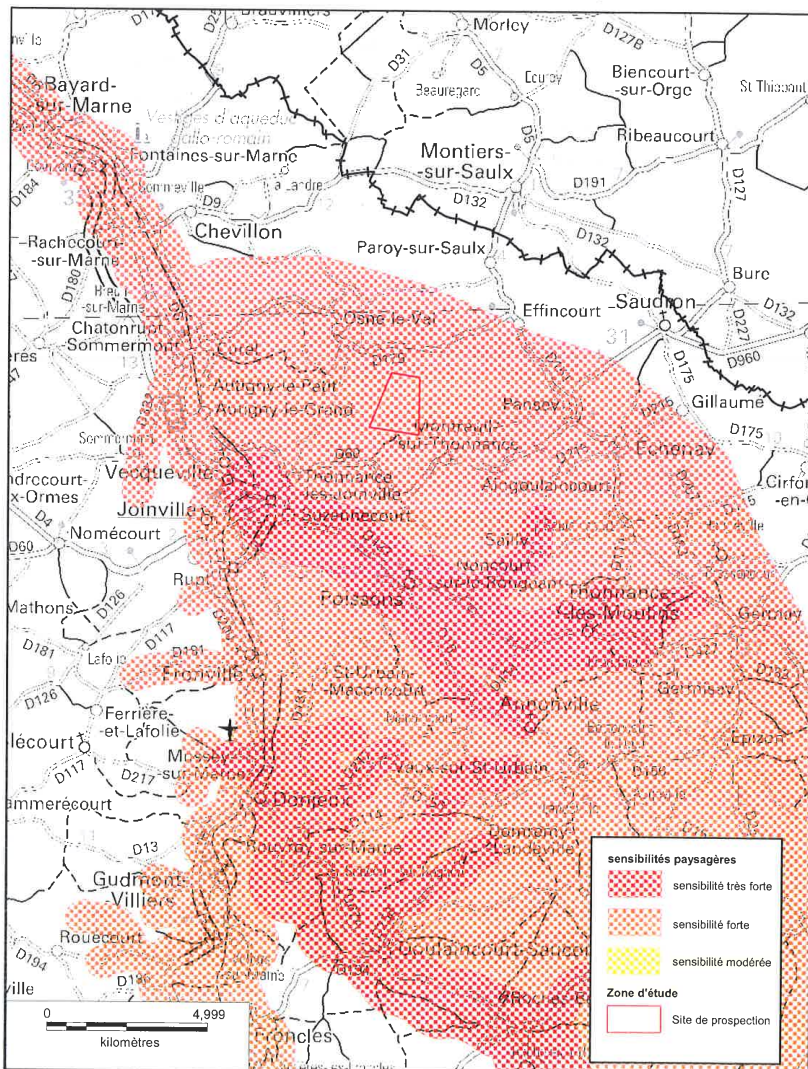


- ▨ zone de protection spéciale ZPS
- NATURA 2000
- ▨ ZNIEFF de type 1
- ▨ ZNIEFF de type 2
- Zone d'étude**
- Site de prospection



Projet éolien CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil sensibilités paysagères

REPRODUCTION INTERDITE
Marché : 05 / 04 / 05PM / 05 / CP
Concession : DOT 52 / 0407 / BA - Sources : SIGM / SCAN regional
V1 : données SIGM géométriques CALYCE DEVELOPPEMENT / Montreuil
151124_PROJ_CALYCE_Montreuil_SF_wof
AM_201115



Maël Sonnier <msonnier@gmail.com>

faisceau hertzien France Télécom

thierry.muscat@orange.com <thierry.muscat@orange.com>
À : "msonnier@gmail.com" <msonnier@gmail.com>

3 février 2014 à 15:01

à l'attention de SONRIER Maël (CALYCE-DEVELOPPEMENT)

Bonjour,

En réponse à votre consultation concernant le projet éolien sur les communes de Baudrecourt, Charmes-la-Grande, Dommartin-le-Franc, Morancourt (Haute-Marne) nous vous informons de la présence de la servitude hertzienne France Télécom Joinville (48°25'25";05°06'18") / Montier-en-Der (48°29'10";04°45'54") avec à respecter une zone de 500 mètres de largeur totale la présence d'antennes de téléphonie mobile Orange à Dommartin-le-Franc (792700;2384440) et à Charmes-la-Grande (797260;2378466) avec à respecter une zone de 500 mètres de diamètre.

les communes de Montreuil-sur-Thonnance, Thonnance-lès-Joinville (Haute-Marne) nous vous informons de la présence des faisceaux hertziens France Télécom Joinville (804940;2384135) / Echenay (819750;2390050) et Joinville (804940;2384135) / Echenay (819669;2389194) avec à respecter une zone de 500 mètres de largeur totale la présence à proximité d'une antenne de téléphonie mobile Orange à Jonville (808338;2387570) avec à respecter une zone de 500 mètres de diamètre

MUSCAT Thierry
03.28.39.23.51

Ce message et ses pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées et ne doivent donc pas être diffusées, exploitées ou copiées sans autorisation. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le signaler à l'expéditeur et le détruire ainsi que les pièces jointes. Les messages électroniques étant susceptibles d'altération, Orange décline toute responsabilité si ce message a été altéré, déformé ou falsifié. Merci.

This message and its attachments may contain confidential or privileged information that may be protected by law; they should not be distributed, used or copied without authorization. If you have received this email in error, please notify the sender and delete this message and its attachments. As emails may be altered, Orange is not liable for messages that have been modified, changed or falsified. Thank you.

3 pièces jointes

Baudrecourt Charmes-la-Grande Dommartin-le-Franc Morancourt



Calycé Développement
Mr Sonrier
42 rue de Champagne
51240 Vitry la Ville

VOX RÉ: Montreuil sur Thonnance
NOS RÉ: RD/JLG_71 03-02-14
INTERLOCUTEUR Régis Dichamp (Tél : 03.83.50.43.03)
OBJET Projet éolien sur les communes de Montreuil sur Thonnance, Osne le Val, Thonnance lès Joinville.

Laneuveville-Devant-Nancy, le

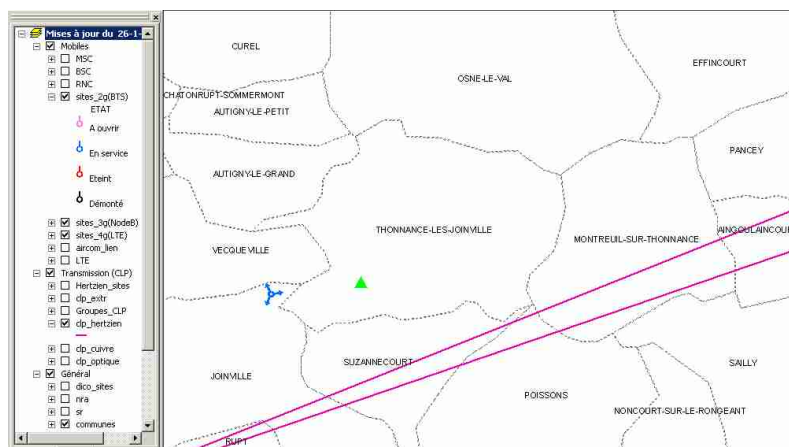
Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande citée en objet et vous informons que nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport de gaz à proximité de votre zone d'études.

Pour information, nous vous rappelons que, selon le décret n°2011-1241 du 05/10/2011, vous devrez préalablement à toute exécution de travaux à proximité de réseaux, et à minima un mois avant la phase travaux, établir autant de Demande préalable de Travaux (DT) que d'exploitants de réseaux dont la liste vous sera fournie par le guichet unique www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr. L'entreprise chargée des travaux, quant à elle, est tenue de faire parvenir en temps opportun (10 jours avant le début des travaux) une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Régis Dichamp
Le chef de département de Nancy



GRTgaz - REGION NORD-EST
 31 JAN. 2014
 AGENCE D'EXPLOITATION
 DE REIMS

GRTgaz
 Région Nord Est
 Agence d'exploitation de Reims
 7 rue des Compagnons
 BP731 CORMONTREUIL
 51677 REIMS CEDEX

Vitry-la-Ville, le 27/01/2014

00007103-02-14

Contact : Maël Sonrier – 06 37 77 79 91
 E-mail : mael.sonrier@calyce-developpement.fr
 Référence projet : Montreuil sur Thonnance

Objet : Demande de servitudes concernant un projet éolien en Haute Marne

Madame, Monsieur,

Notre société CALYCE DEVELOPPEMENT développe actuellement un projet éolien dans le département la Haute-Marne (52).

Ce projet concerne les communes suivantes :

- Montreuil sur Thonnance
- Osne le Val
- Thonnance lès Joinville

Dans ce contexte, nous souhaiterions obtenir de votre part la localisation des canalisations ou réseaux sur cette zone de projet, ainsi que les servitudes associées.

Sur chaque zone, les éoliennes pressenties auraient une hauteur de 150 mètres en bout de pale.

L'implantation précise des éoliennes n'étant pas encore déterminée, vous trouverez ci-joint la carte de localisation de la zone de projet, ainsi que les coordonnées géographiques des coins de la zone.

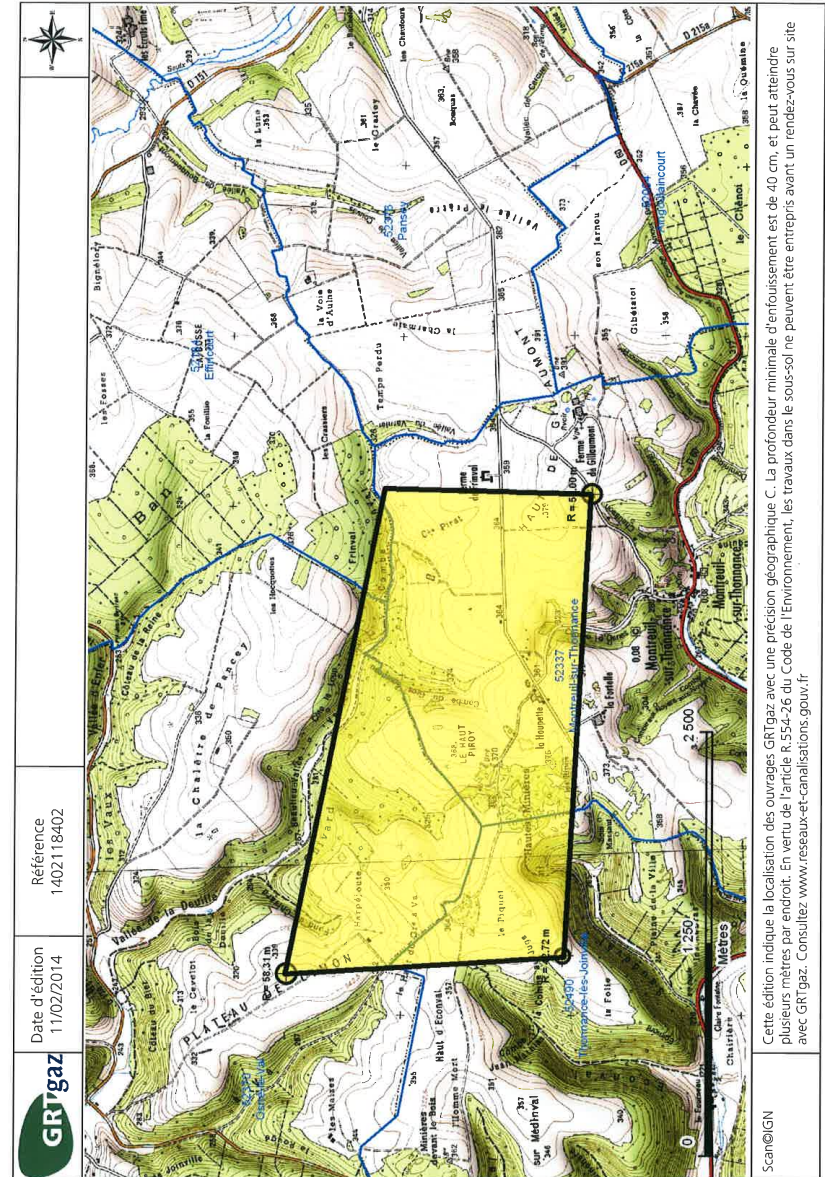
Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations si besoin.

Vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Maël SONRIER

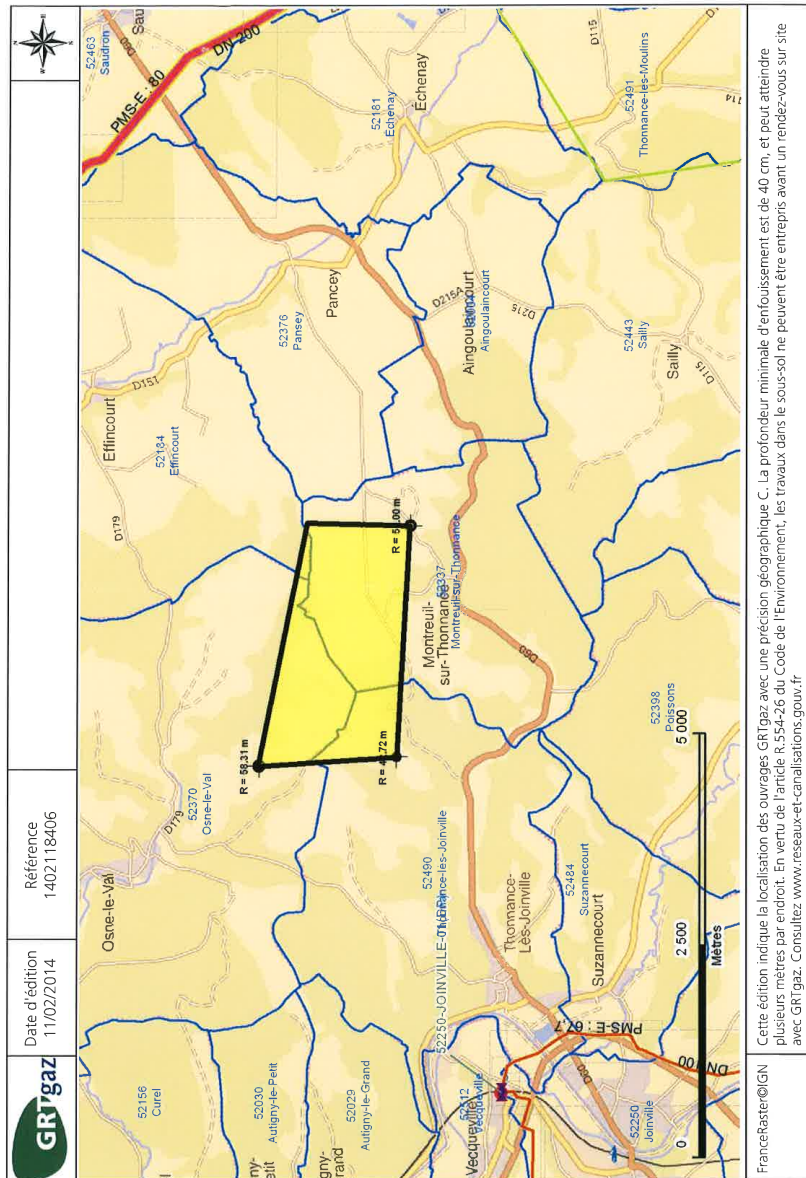


CALYCE DEVELOPPEMENT
 42 rue de Champagne, 51240 VITRY LA VILLE
 SAS au capital de 15.000 EUROS
 RCS Châlons-en-Champagne 751 927 419
 Tel : 03 26 67 74 35
 www.calyce-developpement.fr
 mail : contact@calyce-developpement.fr



Cette édition indique la localisation des ouvrages GRTgaz avec une précision géographique C. La profondeur minimale d'enfouissement est de 40 cm, et peut atteindre plusieurs mètres par endroit. En vertu de l'article R.554-26 du Code de l'Environnement, les travaux dans le sous-sol ne peuvent être entrepris avant un rendez-vous sur site avec GRTgaz. Consultez www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Scan@IGN



Mael Sonnier <msonnier@gmail.com>

courrier projet éolien

LORION Thierry <thierry.lorion@rte-france.com>

2 août 2016 à 16:50

À : Mael Sonnier <mael.sonnier@calyce-developpement.fr>

Bonjour,

Seule la zone projet concernant Annonville / Epizon est impactée par la présence de la ligne à 225kV FRONCLES – EPIZON – MUREMONT portées pylône 46 à 50.

En premier lieu, l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire le transport et la distribution d'énergie électrique ne fixe pas expressément une distance minimale spécifique entre les éoliennes et nos ouvrages électriques. Toutefois, si l'on se réfère à l'article 26 de cet arrêté relatif à la « distance aux arbres et obstacles divers », il s'avère que le projet présenté respecte la distance prévue pour ces « obstacles divers ».

Compte tenu de l'importance que revêt une ligne électrique pour le bon fonctionnement et la sécurité du réseau public de transport, RTE estime qu'il serait hautement souhaitable qu'une distance supérieure à la hauteur des éoliennes (pales comprises) soit respectée entre ces dernières et le conducteur le plus proche de notre ligne et ce, afin de limiter les conséquences graves d'une chute ou de la projection de matériaux pour la sécurité des personnes et des biens. Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de chute ou de projection de matériaux causant des dommages à notre réseau ou à des tiers, votre responsabilité serait susceptible d'être engagée.

Compte tenu du balancement des conducteurs, l'emprise totale d'une ligne est différente d'une portée à l'autre pour un même ouvrage, en fonction de la longueur de la portée entre chaque support et du paramètre de réglage de celle-ci.

Cependant nous vous préconisons de prendre en compte en zone de sécurité **d'une largeur de 35 mètres de part et d'autre de l'axe des lignes de niveau de tension 225kV.**

Par conséquent nous vous préconisons de vous éloigner d'une distance de 235,00 mètres par rapport à l'axe de nos ouvrages 225kV. Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de cette « contrainte technique » dans le cadre de l'instruction du futur permis de construire.

RTE GMR Champagne Morvan devra être consulté dans le cadre du projet et de la démarche administrative du permis de construire.

En second lieu, les entrepreneurs à qui seront confiés les travaux devront impérativement respecter l'obligation d'établir une déclaration de projet de travaux ainsi qu'une déclaration d'intention de commencement de travaux conformément aux articles L. 554-1 et suivants et R. 554-1 à 554-38 du Code de l'Environnement au moins un mois avant le commencement des travaux.

Cette réponse n'est valable que pour les ouvrages exploités par RTE à l'exclusion de ceux dépendants d'autres gestionnaires de réseaux (ERDF et autres).

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement.



Thierry LORION

Assistant technique

RTE Centre de Maintenance Nancy

GMR Champagne Morvan

route de Luyères B.P.29

10150 Creney Prés Troyes

thierry.lorion@RTE-FRANCE.COM

Tel : 03.25.76.43.32 ou 0685.900.789

De : Mael Sonrier [mailto:mael.sonrier@calyce-developpement.fr]

Envoyé : lundi 25 avril 2016 16:02


À : LORION Thierry <thierry.lorion@rte-france.com>

Cc : KAMINSKI Brice <brice.kaminski@rte-france.com>

Objet : Re: courrier projet éolien

[Texte des messages précédents masqué]

[Texte des messages précédents masqué]

 **projet éolien zone Annonville Epizon.pdf**
114K



Mael Sonrier <msonrier@gmail.com>

Demande de pré-consultation projet éolien de MONTREUIL SUR THONNANCE (52)

1 message

Mael Sonrier <mael.sonrier@calyce-developpement.fr>

29 juillet 2014 10:43

À : envaero <envaero.zad-nord.ba927@inet.air.defense.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint une demande de pré-consultation pour la zone de MONTREUIL SUR THONNANCE (52)

Vous trouverez en pièce jointe :

- carte IGN de la zone d'étude
- formulaire rempli
- carte de situation de la zone par rapport au radar de Cirfontaines
- carte de situation de la zone par rapport aux 30km du radar de Saint Dizier

COMMUNES CONCERNEES

- Montreuil sur Thonnance
- Thonnance les Joinville
- Osne le Val

CONTEXTE

La zone permettra l'implantation de 3 ou 4 éoliennes, en marge du projet des Hauts Pays.

La zone est en située à **plus de 30km du radar de Saint Dizier**. Par ailleurs elle est située **dans l'ombre du parc éolien existant des Hauts Pays**.

Nous espérons ainsi que ce projet ne perturbera pas le fonctionnement des radars pré-cités.

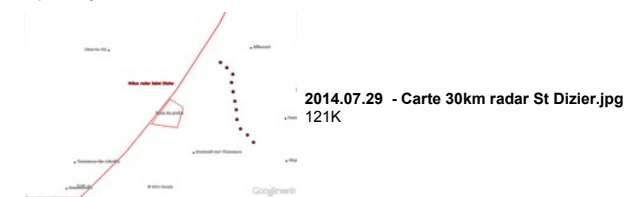
Le foncier est également sécurisé sur cette zone, et les conseils municipaux ont délibéré favorablement pour le projet.

En vous remerciant d'avance pour votre réponse, et dans l'attente de votre accusé de réception,

Bien cordialement,

Maël Sonrier
CALYCE DEVELOPPEMENT
06 37 77 79 91

4 pièces jointes

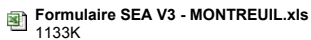




2014.07.29 - Carte Zone Montreuil.jpg
565K



2014.07.29 - Contexte Radar Cirfontaines en Ornois.jpg
163K



Mael Sonrier <msonrier@gmail.com>

Accusé de réception

envaero <envaero.zad-nord.ba927@inet.air.defense.gouv.fr>
À : Mael Sonrier <mael.sonrier@calyce-developpement.fr>

1 août 2014 13:30

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande en date du 29/07/14 relative à un projet éolien sur les communes de Montreuil-sur-Thonnance, Thonnance-les-Joinville... (52).

Votre dossier est actuellement en cours de traitement.

Veuillez prendre en compte la nouvelle adresse postale ci-dessous :

ZAD NORD
Section Environnement Aéronautique
BA 705
RD 910
37076 TOURS CEDEX 02

Tél : [02 47 96 19 92](tel:0247961992)
Tél : [02 47 96 21 33](tel:0247962133)

Point de Contact :

ADC MATHIEU
CAL GAUTHEY
CAL LANGLAIS
CAL LISSANDRES
CAL PIRRAULT

Direction Interrégionale DIRN
Centre météorologique de Troyes
Aérodrome de Troyes en Champagne
10600 Barberey Saint Sulpice

Vitry-la-Ville, le 10/11/2015

mail : contact@calyce-developpement.fr

Référence projet : Projets de Pautaines et Montreuil

Objet : Demande de servitudes concernant deux projets éoliens en Haute Marne

Madame, Monsieur,

Notre société CALYCE DEVELOPPEMENT développe actuellement les deux projets éoliens suivants :

Projet de Montreuil sur Thonnance

- Commune d'Osne le Val (52)
- Commune de Thonnance les Joinville (52)
- Commune de Montreuil sur Thonnance (52)

Projet de Pautaines

- Commune de Pautaines Augeville (52)
- Commune de Annonville (52)
- Commune de Domrémy Landéville (52)

Dans ce contexte, nous souhaiterions obtenir de votre part la localisation et la nature des servitudes radioélectriques sur notre zone de projet.

Les éoliennes pressenties auraient une hauteur maximale de 200 mètres en bout de pâle.

Leur localisation n'est pas encore déterminée, mais vous trouverez ci-joint la localisation des deux zones de projet, ainsi que les coordonnées géographiques des 4 coins de ces zones.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations si besoin.

Vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Eric BOBAN

Nom projet	Repère	WGS84		Communes	Département
		Lat	Long		
Montreuil	A	48°28'48.65"N	5°12'27.99"E	Osne le Val, Montreuil sur Thonnance Thonnance-lès-Joinville	52
	B	48°28'28.02"N	5°14'45.92"E		
	C	48°27'49.35"N	5°14'43.02"E		
	D	48°27'54.31"N	5°12'25.99"E		
Pautaines	A	48°22'39.15"N	5°15'19.13"E	Pautaines-Augeville, Domrémy Landéville, Annonville, Epizon	52
	B	48°23'17.67"N	5°17'13.68"E		
	C	48°20'54.16"N	5°18'29.61"E		
	D	48°20'0.06"N	5°16'54.76"E		